

**DELIBERATION ET/OU MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE
LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
POUR CERTAINS AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

-En application des dispositions combinées des décrets n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et n°2023-1006 du 31 octobre 2023, portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FIUMORBU CASTELLU

Références juridiques :

- Code Général de la Fonction Publique ;
- Décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
- Foire aux questions de la DGAFP du 04 août 2023, relative à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pièce(s) administrative(s) jointe(s) au dossier examiné par le Comité Social Territorial :

- UNE NOTE ADMINISTRATIVE DE PRESENTATION DU DOSSIER ;
- UN COURRIER DE SAISINE DE L'ETABLISSEMENT, EN DATE DU 08 FEVRIER 2024 ;
- UN PROJET DE DELIBERATION.

DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

OBSERVATIONS :	VOTE(S) :	AVIS :
- NEANT <input type="checkbox"/>	- UNANIMITE <input checked="" type="checkbox"/>	- FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>
- cf. PV du CST <input type="checkbox"/>	- Majorité <input type="checkbox"/>	- Défavorable <input type="checkbox"/>
⇒ dossier incomplet <input type="checkbox"/>	Voix Pour : __	- Partage égal des voix <input type="checkbox"/>
⇒ dossier n'entrant pas dans le champ de compétence du CST <input type="checkbox"/>	Voix Contre : __	(avis réputé avoir été donné - art 90 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)
⇒ dossier sans objet <input type="checkbox"/>	- Abstention(s) : __	- Néant (aucun avis d'émis) <input type="checkbox"/>
⇒ autre(s) <input type="checkbox"/>		

DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

OBSERVATIONS :	VOTE(S) :	AVIS :
- NEANT <input type="checkbox"/>	- UNANIMITE <input type="checkbox"/>	- FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/>
- cf. PV du CST <input type="checkbox"/>	- Majorité <input checked="" type="checkbox"/>	- Défavorable <input type="checkbox"/>
⇒ dossier incomplet <input type="checkbox"/>	Voix Pour : 05	- Partage égal des voix <input type="checkbox"/>
⇒ dossier n'entrant pas dans le champ de compétence du CST <input type="checkbox"/>	* (une non participation)	(avis réputé avoir été donné - art 90 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)
⇒ dossier sans objet <input type="checkbox"/>	Voix Contre : __	- Néant (aucun avis d'émis) <input type="checkbox"/>
⇒ autre(s) <input type="checkbox"/>	- Abstention(s) : __	

AVIS DES DEUX COLLEGES : CONCORDANT DISCORDANT

Signature du Président du Comité Social Territorial	Signature du Secrétaire (Représentant de l'administration territoriale)	Signature du Secrétaire Adjoint (Représentant du personnel)
 LECCIA JEAN-PIERRE		

Dossier examiné en C.S.
Séance du :

28 FEV. 2024

Secrétariat du Comité Social

SEANCE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN DATE DU :